

Somme Numérique

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

OBJET :

03 – Affectation du
résultat 2008

Date de convocation :
1^{er} avril 2009

Date de séance :
25 mai 2009

Date d'affichage : cf. AR de
dépôt en préfecture

Membres en exercice : 27

Membres présents : 14

Membres votants : 14

ABSENTS : cf. PVS

Excusés : cf. PVS

=====

Adoptée à la majorité

43 voix POUR
6 voix CONTRE

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE *Somme Numérique***

L'an deux mille neuf, le 25 mai à 17h00 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel BEUPERE, Michel CAPON, Daniel CARPENTIER, Yannick DESSAINT, Olivier JARDE, Francis LEC, Daniel LEROY, Jean-Claude LECLABART, Dominique PROYART, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU, Jean-Marc WISSOCQ, Michel WATELAIN,

Secrétaire de séance : Daniel LEROY et Jean-Claude RENAUX

Considérant que l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif de l'exercice écoulé doit être affecté conformément aux instructions budgétaires et comptables en vigueur,

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu les résultats de fonctionnement du Compte Administratif 2008 qui s'élèvent à :

Budget principal : - 499,99 €
Budget annexe : + 1 114 172,36 €

DELIBERE

ARTICLE 1 - L'excédent de fonctionnement du Budget Annexe constaté au Compte Administratif 2008 d'un montant de 1 114 172,36 € est affecté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du Budget Annexe 2009.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens, le



Le Président

Déposé en
Préfecture de la
Somme
le 4.06.2009

